

*Interpellation présentée par la députée :  
Mme Anne Emery-Torracinta*

*Date de dépôt : 6 mai 2010*

## **Interpellation urgente écrite** **Plateau de Vessy : où sont les grues ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le 25 avril 2008, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité le PL 10174-A modifiant les limites de zones à Vessy.

Comme le rappelait le Conseil d'État dans son point de presse du 21 novembre 2007 au sujet du dépôt du projet de loi, la zone concernée est « *en partie occupée par l'établissement médico-social la Maison de Vessy, composée de quatre bâtiments distincts, qui est appelée à être restructurée et agrandie. L'Hospice général, qui a cédé à la Maison de Vessy à peu près la moitié de son terrain, souhaite réaliser des logements sur l'autre moitié du terrain, située à proximité de la route de Veyrier. Ce projet fait suite à une étude de faisabilité à laquelle ont été associés la commune de Veyrier, l'Hospice général, la Maison de Vessy et le département du territoire (en charge de l'aménagement), qui a montré qu'une centaine de logements pouvaient être réalisés sur la parcelle de l'Hospice général, moyennant un passage de ces terrains en zone de développement 3.* »

Ainsi, au plateau de Vessy, les parcelles propriétés de l'Hospice général ont fait l'objet d'une modification de zone et le plan localisé de quartier (PLQ 29578) a été adopté par le Conseil d'État le 25 juin 2008.

Une demande définitive d'autorisation de construire, déposée le 17 décembre 2008, a reçu tous les préavis favorables.

---

<sup>1</sup> Voir : [http://www.ge.ch/conseil\\_etat/2005-2009/ppresse/20071121.asp](http://www.ge.ch/conseil_etat/2005-2009/ppresse/20071121.asp)

De surcroît, dans le rapport d'activités 2008 de l'Hospice général (publié en 2009), on pouvait lire<sup>2</sup> : « *Le projet de Vessy, quant à lui, suit favorablement son cours (...). La construction de trois immeubles de logements devrait donc pouvoir débiter avant la fin de l'année.* ».

Or il apparaît très clairement que, depuis le mois de juillet 2009, le dossier n'a plus évolué, apparemment à cause de divergences de vues entre l'Hospice général et l'Office du logement sur le prix du terrain et le loyer par pièce souhaités.

Considérant :

- la pénurie de logements dans notre canton ;
- le fait que la plupart des logements prévus sont des logements sociaux ;
- l'absence d'opposition sur ce projet ;
- que les déclassements de zone agricole en zone de développement demandent des résultats pour marquer la volonté de construire et ne pas gaspiller le sol ;
- que ces terrains sont aux mains d'une entité publique ;
- la nécessité de faire avancer ce projet dont à priori rien n'empêche un développement à court terme ;
- et qu'il en va de la crédibilité de la politique de l'Etat en matière de logement et d'aménagement, surtout sur des territoires dont la maîtrise est assurée ;

ma question est la suivante :

***Qu'entend faire le Conseil d'Etat pour faire réaliser rapidement la construction de logements à prix abordables là où il en a l'opportunité concrète, plus particulièrement sur le Plateau de Vessy ?***

Je remercie le gouvernement de sa réponse.

---

<sup>2</sup> Voir : [http://www.hg-ge.ch/fileadmin/files/pdfs/communication/rapport\\_annuel\\_2008FINALOK3.pdf](http://www.hg-ge.ch/fileadmin/files/pdfs/communication/rapport_annuel_2008FINALOK3.pdf), page26